



**Droits
devant !!**



Paris, le 10 août 2017

De : Association Droits Devant !!
Collectif des Travailleurs Sans-Papiers de Vitry
Coordination des Sans-Papiers 93
à
Joël BLONDEL
Direction des Ressources Humaines
Ministère du Travail

Nous avons pris connaissance de la procédure disciplinaire que vous avez engagée contre Mme [REDACTED] contrôleuse du travail.

Vous l'attaquez sur son travail de syndicaliste en soutien actif à la lutte de nos collectifs pour changer la réglementation et obtenir la régularisation, pour nous et pour les 400 000 Sans-Papiers qui peuplent ce pays. Son activité s'inscrit dans la démarche de l'Intersyndicale CGT-FSU-Solidaire du ministère du Travail, qui a connu une série de mobilisation depuis début 2015, ponctuée par une dizaine de rencontre avec le ministère du Travail, avec ou sans le cabinet de la ministre.

Concernant ce qui est reproché à madame [REDACTED] vous faites référence à la lettre de « *madame la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'île de France* ». Nous n'avons pas copie de cette lettre. Nous ferons simplement remarquer que lors de l'occupation de la DIRECCTE d'Aubervilliers, nous avons rencontré à plusieurs reprises la direction par intérim, mais pas sa personne. La directrice n'était pas sur les lieux quand nous avons occupé.

Concernant notre désignation « *l'envahissement, puis l'occupation... par un collectif d'appui aux sans papiers* ». Nos associations ne sont pas des collectifs « d'appui ». Nous sommes des collectifs de Sans-Papiers. Nous les dirigeons nous-mêmes, éventuellement avec le soutien de personnes qui ont leurs papiers. Une telle vision est héritée d'une mentalité de colonialiste qui ne parvient pas à croire que les ex-colonisés peuvent se gérer eux-mêmes. Il nous rappelle l'attitude de monsieur STRUILLLOU, de la Direction Générale du Travail et votre supérieur. À la suite de l'envahissement du 29 mars, il avait voulu constituer la délégation des occupants avec des « blancs » qu'il désignait lui-même.

De même, il ne s'agit pas de l'initiative de Madame [REDACTED], comme vous l'écrivez deux lignes plus loin (« *votre initiative* »), mais bel et bien de **notre** initiative.

Ensuite vous affirmez que la solidarité que madame [REDACTED] apporte à notre lutte « *n'entre nullement dans le cadre de l'exercice syndical.* » Nous démentons. Une fois arrivés en France, nous avons appris très vite que la lutte pour les papiers relevait du fait syndical. Quand on ne parvient pas à se faire payer parce qu'on a de l'employeur qu'un numéro de téléphone qui ne répond plus, quand on est obligé de travailler dans la boue d'un chantier sans chaussure de sécurité, quand on nous appelle à 3h00 du matin pour aller travailler à 5h00, on se rend compte que le manque de papier nous affaiblit complètement face à un patron. L'État, en ne nous régularisant pas, nous livre ainsi au pire des patronats voyous.

Vous comprendrez qu'étant pleinement responsables de l'action, nous prenons pour nous les reproches qui suivent dans votre courrier.

Concernant votre évocation de l'état d'urgence (sécurisation des lieux « *dans le cadre de « Vigipirate renforcé – alerte attentats »*). Voulez-vous entendre que nous pourrions abriter dans nos rangs des terroristes ? Ou êtes-vous simplement en train d'avouer que l'État d'urgence n'a pour but que d'attaquer le droit de manifester et de réduire l'expression de luttes sociales en France ?

Concernant le fait d'avoir « *délibérément perturbé le fonctionnement de la DIRECCTE* ». Certes, nous revendiquons le fait de déranger. C'est le but de l'action. Mais nous n'avons aucunement empêché le personnel de travailler. La « *perturbation* » se limite au fait d'avoir obligé l'équipe de direction présente à gérer la situation et à faire quelques heures sup qui, probablement, leur seront payées.

Concernant le « *trouble* » aux agents, c'est un élément subjectif sur lequel nous ne nous appesantirons pas. Mais effectivement des Sans-Papiers, jusque là invisibles, deviennent visibles. Il y a de quoi troubler. Quant aux dégradations des espaces collectifs, nous ne voyons pas de quoi il s'agit. Nous avons respecté les lieux. Les « *nuisances sonores ?* ». Là encore, il faut avoir le sens de la mesure : ce furent des slogans scandés dans la cafétéria pendant quelques minutes.

Concernant la « *neutralité* » que vous réclamez de Madame [REDACTED]. Il n'y a pas de neutralité. Il y a un combat permanent pour la régularisation mené par des centaines de milliers de travailleurs Sans-Papiers et quelques collectifs, face à un État qui l'empêche. Vous êtes une des principales structures de cet État qui nous pourrit la vie année après année. La prétendue neutralité que vous réclamez de Madame [REDACTED], c'est le silence (la « *réserve* » ?) face à cette situation.

Enfin, nous ne sommes pas étonnés de votre attitude. Elle vise à criminaliser le soutien aux étrangers que nous sommes. D'autres militants sont aussi criminalisés pour ce soutien, comme Cédric HERROU. Et plus globalement, vous cherchez à criminaliser les luttes et tout ce qui vous gêne.

En conclusion, nous avons bien compris que vous cherchez à nous isoler en réprimant les syndicalistes solidaires de notre lutte. C'est aussi le sens du refus que vous avez opposé à la présence d'un membre de l'intersyndicale lors de la rencontre du 26 juillet.

Nous vous assurons que nous ferons en sorte de ne pas vous laisser faire. Les attaques contre les syndicalistes qui nous soutiennent sont des attaques contre nos collectifs, contre l'ensemble du mouvement des Sans-Papiers.

À bon entendeur salut !